

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article202>



Doléance du 2C2A contre la suppression du service de radiothérapie au centre hospitalier de Guéret



CENTRE HOSPITALIER
DE GUÉRET

Caniers d'exigences : Écrivez vous-mêmes vos exigences en répondant à l'appel -
Date de mise en ligne : vendredi 8 janvier 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Doléance du 2C2A contre la suppression du service de radiothérapie au centre hospitalier de Guéret

Les Citoyen(ne)s, regroupés au sein du 2C2A (Cercle Citoyen Antilibéral et Altermondialiste), demandent le maintien du service de radiothérapie au centre hospitalier de Guéret.

Nous sommes bien dans notre département et nous souhaitons y rester pour vivre. Mais pour cela, il faut développer un vrai aménagement du territoire avec le développement des services publics de proximité auxquels chacune et chacun a droit : droit à un toit, droit de se nourrir, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la culture, droit à la sécurité, droit à l'emploi.

L'Hôpital de Guéret a acheté, il y a maintenant 3 ans un appareil de radiothérapie moderne (accélérateur des particules) pour remplacer le vieil appareil au cobalt. Si celui au cobalt traite la maladie difficilement et détruit les tissus qui se trouvent devant les cellules traitées, celui acquis récemment est un appareil qui traite directement les cellules cancéreuses sans endommager les tissus interposés entre l'appareil et les cellules.

Et ce service et ce matériel seraient appelés à disparaître le 30 juin prochain ? Cette évolution technologique serait-elle trop bien pour les Creusoises et les Creusois ? Mais pire cette technologie nouvelle acquise pour le bien de tous doit-elle devenir la source de profit d'une clinique privée ?

Les Creusois(es) ne se laisseront pas démunir d'un service public dont ils ont cruellement besoin face à la maladie.